

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

« Le Tour de Mayet » du 5 février 2023

Article 1 : Départ et arrivée école St Exupéry Rue Paul Fournier à Mayet

Article 2 : Inscriptions

30km départ entre 8h et 9h = 7€

20km départ entre 8h30 et 9h30 = 6€

10km départ entre 8h30 et 10h = 4€

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés

Par courrier comprenant le bulletin d'inscription et le chèque à l'adresse :

Rand Aune et Loir Espace Lichteneau 72360 Mayet (la boîte aux lettres est derrière le centre culturel)

Les inscriptions sont possibles sur place au départ.

Article 3 : Le port du gilet fluorescent est obligatoire

Un bracelet jaune sera remis aux participants des 20 et 30 km donnant droit à un ravitaillement à mi- parcours

Article 4 : Un balisage avec des flèches sera disposé la veille le long des circuits pour guider les marcheurs.

Au départ les marcheurs pourront scanner un QR Code donnant la trace GPS de leur parcours.

Les marcheurs seront autonomes, ils prendront le départ dès leur inscription. Ils auront un N° de tél à contacter en cas de problème.

Un ravitaillement tous les 10km sera proposé sur les 20 et 30km.

Les participants sont priés de venir avec leur gobelet.

Les marcheurs devront respecter le code de la route, les autres usagers et l'environnement.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Article 5 : Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique.

Article 6 : les participants certifient avoir pris connaissance du présent règlement et à en respecter tous les points.

Article 7 : L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images réalisées au cours de cet événement pour ses publications et diffusions (papier et sites web).

Article 8 : Annulation

En cas de force majeure, l'Association se réserve le droit d'annuler la manifestation(Tempête ...)

Renseignement au 06 36 55 19 11